



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 110855

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les réflexions exprimées par l'Association des paralysés de France (APF) dans son manifeste intitulé « L'Ambition d'une politique transversale et intégrée du handicap ». L'APF souligne que les personnes en situation de handicap ont généralement peu accès aux campagnes nationales de prévention, notamment celles résidant en établissements, et qu'elles rencontrent fréquemment des difficultés au niveau de l'accueil et de l'accessibilité aux lieux de soins. Elle demande donc une amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap dans tous les dispositifs de soins en prenant en compte leur spécificité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110855

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 2006, page 12106